

2025/
Commune d'Épône
Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération B3 N° 25-016
2.2 - Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou
d'utilisation des sols

République Française
Liberté Égalité Fraternité
Commune d'Épône

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton de Limay

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE
SEANCE DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

Présents :

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, M. Thierry ARFI, M. Raoul LIMA, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, Mme Eliane GILLARD, M. Guy MULLER.

Absents ayant donné procuration :

Mme Nathalie BAUDOIN procuration à Mme Danièle MOTTIN
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN
Mme Florence JOUANNEAU procuration à M. Philippe LEFEVRE
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO
M. Daniel RIPERT procuration à M. Emmanuel BOLLE
M. Franck BUNEL procuration à M. Olivier ECHARD

Absents excusés :

M. Rémi PUISSEGUR-RIPET
M. Sofia RAFAÏ

Monsieur Olivier ECHARD est élu secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :
02/04/2025

DATE D'AFFICHAGE :
02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice 29
Présents 21
Votants 27

OBJET : INSTAURATION DE LA GRATUITE DES EMPLACEMENTS DU « PANIER DU VENDREDI »

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le marché communal, nommé « Panier du Vendredi » joue un rôle dans la vie économique, sociale et commerciale de la commune,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir les exposants, notamment les commerçants, artisans et producteurs locaux,

Considérant la nécessité d'encourager l'installation de nouveaux exposants,

2025/
Commune d'Épône

Conseil Municipal du 08/04/2025 – Délibération B3 N° 25-016
2.2 - Urbanisme – Actes relatifs au droit d'occupation ou
d'utilisation des sols

Considérant que l'exonération des droits de place pourrait dynamiser le marché et favoriser une plus grande diversité de l'offre commerciale.

Considérant qu'une précédente délibération, n° 23-042 en date du 28 juin 2023, instaurait la création du marché du vendredi et fixait les tarifs d'occupation pour les exposants, à 5 € par jour.

Considérant l'avis favorable de la Commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces Verts consultée le jeudi 27 mars 2025,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie économique et Espaces Verts,

Après en avoir délibéré, A l'Unanimité,

DECIDE :

Article 1 : À compter du 09 avril 2025, la gratuité des emplacements de marché est instaurée sur le marché communal de la commune, nommé « Panier du Vendredi ».

Article 2 : La délibération n° 23-068 du 28 septembre 2023, modifiant la délibération n°23-042 du 28 juin 2023 qui instaurait la création du marché du vendredi et fixait les tarifs d'occupation pour les exposants du marché, est abrogée en conséquence.

Article 3 : Cette gratuité s'applique à tous les exposants, qu'ils soient commerçants, artisans ou producteurs locaux, réguliers ou occasionnels.

Article 4 : La présente mesure pourra être réexaminée en fonction de son impact sur l'activité du marché.

Article 5 : Monsieur le Maire est chargé de prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de cette décision et d'en informer les exposants concernés.

Article 6 : PRECISE que La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines pour contrôle de légalité et publiée conformément aux dispositions en vigueur.

EPÔNE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **16 AVR. 2025**

Et publié/affiché le **16 AVR. 2025**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Olivier ECHARD

Secrétaire de séance

